

# Famille ROBOLY \*

les Sosa de la famille Bouisson – Emig

par Christian C. Emig

\* et familles alliées : Thomas et Vitalis

2019 – 2<sup>e</sup> édition  
CdM Création, Marseille

# Famille ROBOLY \* - les Sosa de la famille Bouisson-Emig\*

## et familles alliées : Thomas et Vitalis

par Christian C. Emig  
Directeur de Recherche Honoraire au CNRS

La parenté avec la famille Roboly et notre ascendance avec elle est consécutive au mariage de Joseph Antoine Honoré Jean Baptiste Bouisson (né en 1781 à Trets – décédé en 1851 à Marseille) avec Marie Catherine Sarah Roboly (née à Smyrne en 1787 – décédée à Marseille en 1857) le 18 septembre 1806 à Smyrne (Turquie), aujourd'hui Izmir.

La poursuite constante des recherches sur la généalogie et l'histoire familiale a permis d'accroître et de préciser les parentés et aussi de compléter les ancêtres directs, notamment avec les familles Thomas, Moustier, Vitalis, Signier... parmi elles, des branches appartenant à la noblesse provençale avec leurs armoiries.

### Sommaire

<b>Famille ROBOLY * - les Sosa de la famille Bouisson-Emig *</b>	p. 2
et familles alliées : Thomas et Vitalis	
Généalogie des Sosa Roboly	p. 3
Généalogie des Sosa Thomas	p. 4
Note sur la famille Vitalis	p. 4
Références	p. 6

### Figures

Fig. 1.- Arbre généalogique des sosa Roboly et Thomas	p. 5
Fig. 2.- Extrait en fac-similé des p. 203 et 204 de la publication de De Boisgelin (1896).	p. 7
Fig. 3.- Eventail généalogique d'Anne Bouisson (épouse Emig)	p. 9
Fig. 4.- Eventail généalogique de Marie Catherine Roboly (épouse Bouisson)	p. 10
Extrait de Mézin (1998) : p. 523 - Roboly Pierre François	p. 11
Lettre de Jean François Roboly (Sosa 528) du 26 juillet 1661 <sup>(a)</sup>	p. 12
Lettre de Jean François Roboly (Sosa 528) du 20 octobre 1663 <sup>(a)</sup>	p. 14
Lettre attribué à Pierre François Roboly (frère du Sosa 66) <sup>(a)</sup>	p. 15
Duplicata du Brevet de pension de la veuve de Roboly Pierre François, du 24 octobre 1784 [documents disponibles aux Archives de la Chambre de Commerce de Marseille].	p. 16

Contact : [cdemittelwahr@free.fr](mailto:cdemittelwahr@free.fr)

Edition Cdm Créations – septembre 2019



Copyright



sous licence Creative Commons Paternité  
Pas d'Utilisation Commerciale  
Pas de Modification 3.0 Unported

## Généalogie des Sosa Roboly



Armoiries des Roboly (© dessin original selon blasonnement).

Blasonnement : *parti d'azur, à deux flèches en sautoir d'or, les pointes en haut, accolées de deux pèlerines d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'or ; au 2 d'or, à 3 merlettes de sable, 2 et 1.* Ces armoiries sont celles d'Estienne Roboly, petit-fils de Sébastien Rebolly, seigneur de Saint-Martin-de-Crau, d'après l'Armorial de Hozier (1701-1800).

Le patronyme, à l'origine Rebiol, évolue dans le temps, parfois Robiol, puis Rebolli ou Robolly et enfin Roboly dans sa forme définitive en devenant le nom d'une famille de nobles provençaux, installés à Aix-en-Provence (Fig. 1).

C'est au début XV<sup>e</sup> siècle, dans un acte daté du 3 août 1411, qu'Estienne Rebiol est mentionné comme notaire à Hyères (Var), ainsi que son fils Jacques. Sa descendance, native d'Hyères, jusqu'à Pierre Rebiol, est développée dans la partie consacrée à la famille Rebiol dans la publication du marquis de Boisgelin (1896, p. 203-204 ; Fig. 2 - en fac-similé) et aussi dans d'autres pages de son travail sur la généalogie des Thomas. Pierre, fils de Jean Rebiol et de Douce Thomas, deviendra coseigneur de Néoules, en épousant Isabeau Thomas. Lui et ses descendants habitent Brignoles, sa belle-mère est Marguerite de Brignoles (Fig. 1). Puis, son arrière petit-fils Sébastien Rebolly, avocat, ira s'installer à Aix-en-Provence ; il épouse Antoinette de Vitalis (1567-1617), fille d'Augustin et de Trophime Cauvin, probablement apparentés à la famille de Vitalis... Il devient seigneur de Saint-Martin de Crau et conseiller référendaire du roi en la chancellerie de Provence (en 1613). La seigneurie de Saint-Martin-de-Crau, sur le terroir d'Arles, est restée la propriété de la famille Roboly jusqu'à la Révolution française.

Une branche de ces nobles provençaux de cette famille Roboly a formé une dynastie des drogman, censeux et diplomates au service de la France dans l'empire Ottoman (Fig. 1, 3) : Marie Catherine Sarah Roboly (1787-1857) épouse Joseph Antoine Honoré Jean Baptiste Bouisson (né en 1781 à Trets - décédé en 1851 à Marseille) à Smyrne le 18 Septembre 1806. Ils sont parmi les ascendants directs d'Anne Bouisson (Sosa 48 et 49).

C'est son arrière-arrière-grand-père, Jean-François de Roboly (1623-1689), appartenant à la noblesse de robe de Provence et seigneur de Saint-Martin de Crau (comme son grand-père Sébastien de Roboly), qui alla le premier s'installer à Constantinople où il recevait ses instructions de Louis XIV. Il était négociant, chargé des affaires de la France auprès de la Porte Ottomane (un des noms de l'Empire Ottoman) entre 1660 et 1665. Gourdon de Genouillac & de Piolenc (1863) notent « Jean François de Roboly époux de Baptistine d'Andrea étant allé à Constantinople y fut nommé résident pour le roi pendant l'absence de l'ambassadeur de Louis XIV, M de la Haye de Ventelet en 166... et ensuite consul du commerce. Le roi voulant le récompenser des services qu'il lui avait rendus lui permit, par brevet signé de sa main, et qui est au pouvoir de la famille, de demeurer à Constantinople sans que pour ce il lui puisse être imputé d'avoir contrevenu à sa dernière ordonnance qui ordonne à ses sujets de revenir dans le royaume tous les six mois, etc., et accorda en même temps des lettres de naturalité à ses enfants. Ces lettres et le brevet sus-dit sont en date du 2 décembre 1669. »

Le fils Pierre Roboly (1660-1743) épouse Anne Barbier à Smyrne (Fig. 1, 3, 4) : il reprend à la suite de son beau-père la charge de premier drogman au consulat de France à Smyrne, elle sera ensuite transmise aux descendants. Son beau-père Honoré Barbier est né en 1660 à Marseille et décédé en 1706 à Smyrne ; son épouse Dominique de la Forêt est probablement née à Constantinople. Leur fils Honoré (1711-1770), époux de Sarah Marie Pagy, est deuxième drogman à Smyrne de 1737 à 1770. Leur fils Etienne (1751-1834), père de Marie Catherine Sarah, devient censal et négociant, tandis que son frère aîné Pierre François (1739-1783) prend la charge de drogman et consul de France, notamment à Smyrne, où il est né et il décède à Salonique (aujourd'hui Thessalonique, en Grèce) de la peste en 1783, il y a été nommé drogman en 1781 (Mézin, 1998). Lors de cette peste de 1783, non seulement le père est décédé mais aussi ses quatre enfants, Charles (10 ans), Louis (6 ans), Joseph (4 ans) et Joséphine (1 ans). Son épouse Marie Nicolas est rentrée en France dès 1784 (voir duplicata ci-après) ; elle s'est installée à Versailles.

La descendance de Marie Catherine Sarah Roboly avec Joseph Antoine Bouisson est contée dans divers pages de notre site familiale <http://emig.free.fr>.

## Généalogie des Sosa Thomas



Selon les sources les plus anciennes, au 2 avril 1480 selon Rietstap (1861), le blasonnement des armoiries de Thomas de la Valette s'énonce : *écartelé de gueules et d'azur ; à la croix tréflée au pied fiché d'or, brochante sur les écartelures*. Avec la devise : *Godefridus mihi dedit*.

De Genouillac (1860) mentionne pour de Thomas : *écartelé de gueules et d'azur ; à la croix d'or tréflée, au pied fiché, brochante sur le tout*.

Dans l'Armorial de Hozier (1701-1800), selon les branches de Thomas en Provence, la croix est soit *tréflée*, soit *fleuronnée* : pour celle de Néoules, qui nous concerne, de Boisgelin (1896, p. 82) écrit :

- Armes : *écartelé de gueules et d'azur à une croix d'or fleuronnée au pied fiché brochante sur le tout*; la branche de Néoules portait - par concession - : *d'azur au croissant d'or*. Cimier. *deux bras armes sortant du timbre et dont les mains jointes soutiennent une croix semblable à celle de l'écu*. Devise : *à tort on me blâme*.



L'ancêtre pourrait être Charles Thomas, chevalier, général des armées du comte de Provence Gilbert ; en 1096, il est nommé gouverneur de Toulon. Mais sa descendance demande des preuves.

Car, ne n'est qu'à la 10<sup>e</sup> génération que le premier ancêtre Jacques Thomas, institué notaire public et impérial le 13 octobre 1413, est mentionné dans des actes (Fig. 1).

- Son fils Jean, né à Toulon, dont la mère est Laurence Bernard, acheta des terres à Néoules et devint coseigneur de Néoules ; le 21 avril 1480, il reçoit les lettres de noblesse pour services rendus au Roi, en même temps que son frère Antoine et son père Jacques Thomas. Il s'est marié avec Barthélemy Signier (armoiries de la famille Signier ci-contre). Leur fils Antoine, coseigneur de Néoules, épouse Marguerite de Brignoles, fille d'Honoré, coseigneur de Gaubert ; leur fille Isabeau (ou Antoinette) se marie avec Pierre Rebiol, natif d'Hyères et apporte à la famille Rebiol une part de ce que les Thomas possédait à Néoules, l'autre ira avec sa sœur Yolande à la famille Blancard dont elle épouse le fils Antoine. L'histoire du village Néoules mentionne au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, que le village est possédé par plusieurs seigneurs : les sieurs Rebiol et Blancart, ainsi que l'évêque de Marseille.



Pierre Blancard, seigneur en partie de Néoules, prêta serment pour cette seigneurie, le 29 janv. 1536 : il eut de nombreux procès avec les héritiers d'Ysabeau Thomas, sa tante, mariée avec Pierre Rebiol, au sujet de plusieurs héritages, notamment celui des Brignoles.

- Un autre fils de Jacques Thomas a été légitimé le 1<sup>er</sup> décembre 1413. Il se marie en première nocces (avant 1439) avec Catherine Garnier. D'abord syndic de Toulon, il devient bailli et capitaine de Toulon, châtelain et capitaine de la forteresse de Toulon (à vie). Il épouse en secondes nocces Isabelle Rebiol, fille de Fouquet Rebiol et de Silette Lanthelme. Il décède à Toulon vers 1480.
  - Son fils Jean, du premier lit, épouse Antoinette Julianus, fille de Laurent et de Gassène (dite Anne) Signier. Il mourut à Toulon en 1499. Leur fille Douce épouse Jean Rebiol, tandis que la sœur de ce dernier, Isabelle Rebiol, se marie en secondes nocces avec Antoine Thomas, le grand-père de sa belle-sœur Douce Thomas. Jean Rebiol est licencié-es-droits à Toulon et conseiller du Roi. Ils ont quatre enfants, dont Jean Rebiol qui épouse Elionne de Leydet.

## Note sur la famille Vitalis



Blasonnement : *d'azur à la tour crénelée d'argent maçonnée de sable sur une terrasse de sinople accostée à dextre d'une palme d'or, à senestre d'un lys de jardin tigé de sinople*.

Sébastien de Rebolly, seigneur de Saint-Martin de Crau, avocat, conseiller référendaire du roi en la chancellerie de Provence (en 1613) a épousé Etiennette de Vitalis (1567-1617), fille d'Augustin et de Trophime Cauvin, probablement apparentés à la famille de Vitalis. Le mariage a eu lieu à Aix-en-Provence.

L'ancêtre Reynaud Vitalis était marchand quincaillier à Aix-en-Provence dans la rue du Palais ; il épouse Anthoinette et auront au moins deux fils :

- Pierre qui épouse Beatrix Moutte, accède à la noblesse (de Vitalis) en achetant la seigneurie de Fuveau et une part de la seigneurie de Pourcieux au seigneur Audibert de Petra le 21 octobre 1529. Puis, elles se transmettent de père en fils. Il est possible qu'Etienne de Vitalis soit une descendante de Pierre de Vitalis.

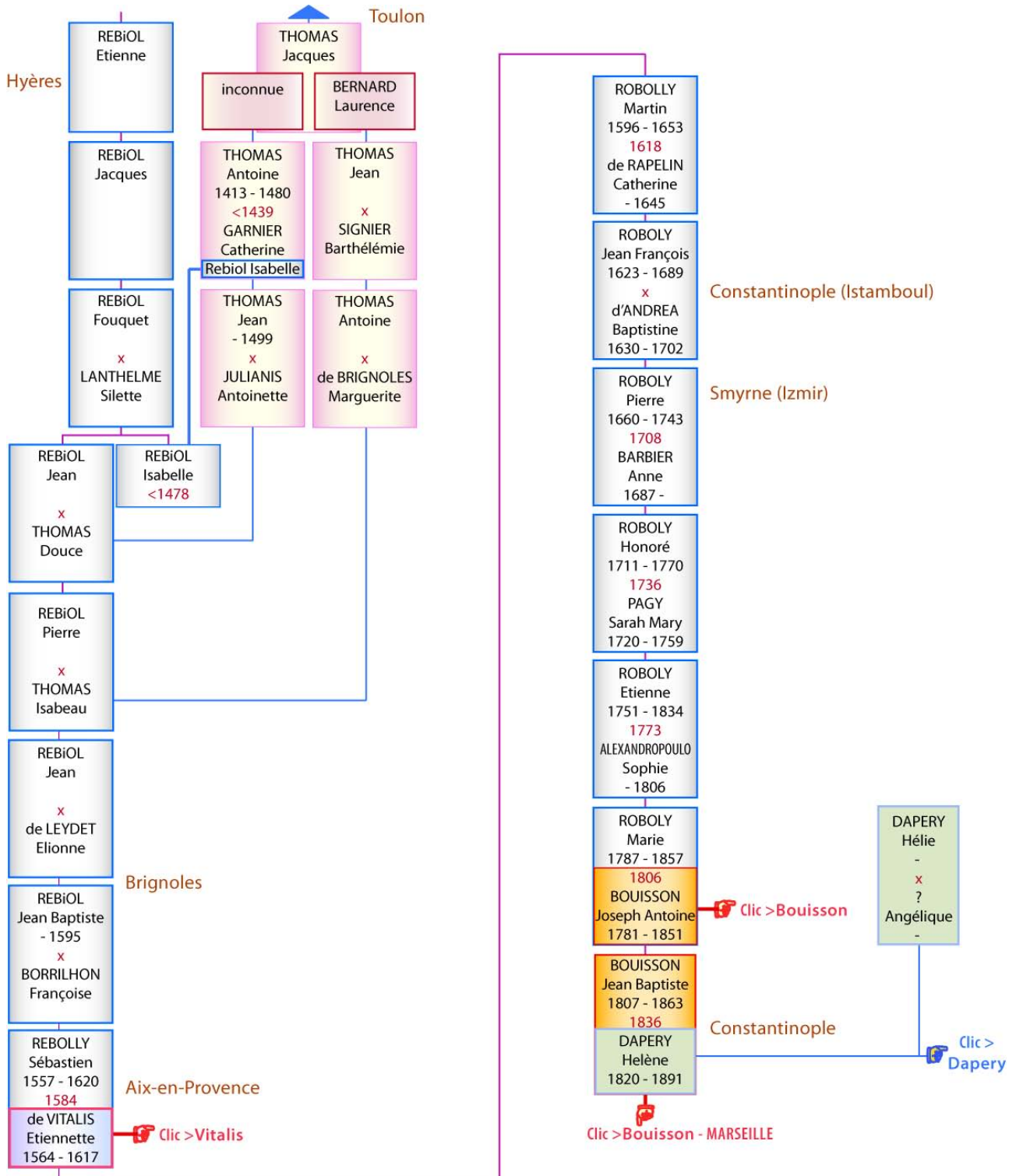


Fig. 1. - Arbre généalogique des sosa Roboly et Thomas.

- Guillaume qui se marie avec Catherine Bassac – ces derniers sont les Sosa 8384 et 8385 d'Anne Bouisson. La mère d'Anne Moustier, épouse de Jean Jacques Bouisson (1752-1825), s'appelle

Jeanne Vitalis et est une descendante de Guillaume Vitalis ; ils sont les parents de Joseph Antoine Bouisson, époux Roboly (Fig. 1, 3, 4).

## Principales références

- Archives de la Chambre de Commerce de Marseille, [https://francearchives.fr/fr/search?es\\_escategory=archives&q=roboly](https://francearchives.fr/fr/search?es_escategory=archives&q=roboly)
- Boisgelin, Marquis de (1896). Les Thomas, marquis de La Garde, barons de Sainte-Marguerite. Généalogie. Makaïre, Aix-en-Provence, 161 p. Publié en 1897 dans le *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, 20, 81-212 (1894-1895).
- De Testa M. & A. Gautier (2003). Drogmans et diplomates européens auprès de la Porte ottomane. ISIS, Istanbul, 472 p. [Roboly, p. 180-184].
- Gourdon de Genouillac H. (1860). Recueil d'armoiries des maisons nobles de France. Dentu, Paris, 467 p. [Thomas : p. 423]
- Gourdon de Genouillac H. et A. de Piolenc (1863). Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône : Histoire, généalogies : Armorial départemental. Dentu, Paris, 240 p.
- Hozier C. R. d' (1701-1800). Volumes reliés du Cabinet des titres : recherches de noblesse, armoriaux, preuves, histoires généalogiques. *Armorial général de France*, dressé, en vertu de l'édit de 1696, tome XXX Provence, n° 2, p. 1045-2004.
- Mézin A. (1998). Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792). Direction des Archives et de la Documentation, Ministère des Affaires étrangères, Paris, 974 p.
- Rietstap J. B. (1861). Armorial général, contenant la description des armoiries des familles nobles et patriciennes de l'Europe ; précédé d'un Dictionnaire des termes du blason. Van Goor, Gouda [Thomas : p. 1037].
- Geneanet - site Bouisson <https://gw.geneanet.org/abouisson> : famille **Roboly** - famille **Thomas** - famille **Vitalis**.

Nota : toutes ces publications sont disponibles sur la « Toile » (WEB).

II.

REBIOL

I. Etienne REBIOL, not. à Hyères, est nommé avec son fils Jacques dans un acte du 3 août 1411 (1) ;

d'où : Jacques, dont l'article suit.

II. Jacques REBIOL, nommé audit acte comme fils d'Estienne ; d'où, *probablement* : 1. Fouquet, dont l'article suit ;

2. Antoine, était vic. général de l'Archevêque d'Aix le 27 avril 1448; protonotaire apostolique et prévôt du chapitre de Toulon, le 10 janv. 1469; fit, le 7 août 1480 (2), donation à Jean REBIOL, son neveu, et procuration à Jean THOMAS, fils d'Antoine.

III. Fouquet REBIOL, de la ville d'Hyères, mourut avant le 7 août 1480 (2). Il avait ép., Silette (3) (*alias* Alayone) (4) LANTELME (5), de Marseille ;

d'où : 1. Pierre, était précenteur à la cathédrale de Toulon, le 10 janv. 1469; fit donation, le 7 août 1480 (2), à sa sœur Isabelle et à son frère Jean, étudiant, et mourut avant le 4 juin 1502 (6) ;

2. Jean, dont l'article suit ;

3. Isabelle, fit son test., le 10 mai 1511 (7), par lequel elle

(1) Michel Dragon, not. à Hyères (Arch. du Var, E. 596, f° 42).

(2) Pierre Fournier, not. à Toulon (Arch. du Var, E. 606).

(3) Ainsi nommée à la donation du 7 août 1480.

(4) Ainsi nommée au test. de sa fille Isabelle.

(5) Mourut avant le 7 août 1480.

(6) Test. de son frère Jean.

(7) Gauteri, not. à Aix.

lègue à son frère Jean et institue pour héritier les FF. Prêcheurs. Elle avait ép., avant le 3 avril 1479, Antoine THOMAS (1), fils légitimé de Jacques.

IV. Jean REBIOL, étudiant, le 7 août 1480 (2), puis licencié ès-droits ; fit son test., le 4 juin 1502, dans lequel il nomme sa femme et ses enfants. Il avait ép. Douce THOMAS, fille de Jean et d'Antoinette JULIANIS ;

d'où : 1. Jean ;

2. Berenger ;

3. Pierre, dont l'article suit ;

4. Delphine.

V. Pierre REBIOL, ép. Isabeau (*alias* Antoinette) THOMAS, fille d'Antoine, sgr de Néoules, et de Marguerite de BRIGNOLES ; d'où, *probab.* : Catherine (3), dame en partie de Néoules, héritière de son père, fit transaction par l'intermédiaire de son parent Barthélemy ARTIGUES, csgr de la Garde, avec François BLANCARD, autre csgr de Néoules, et lui céda en payement la partie qu'elle possédait du château de Néoules. Elle avait ép. François EMENJAUD, fils de Nicolas, csgr de Riez, et de Françoise de BACHIS, sa 2<sup>e</sup> femme.

(1) Veuf de Catherine GARNIER.

(2) Pierre Fournier, not. à Toulon (Arch. du Var, E. 606).

(3) Suivant une note non authentique, cette Catherine serait fille de Jean et non de Pierre.



**Fig. 3.-** Eventail généalogique d'Anne Bouisson (épouse Emig) - avec la numérotation Sosa (max. possible 10 générations).

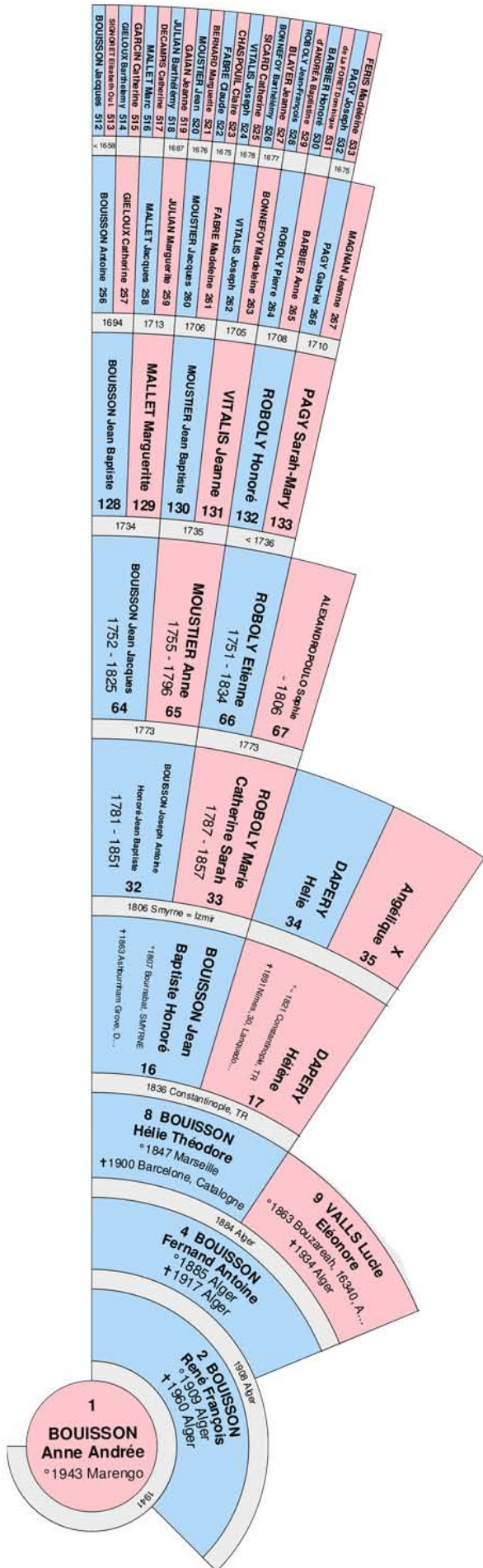
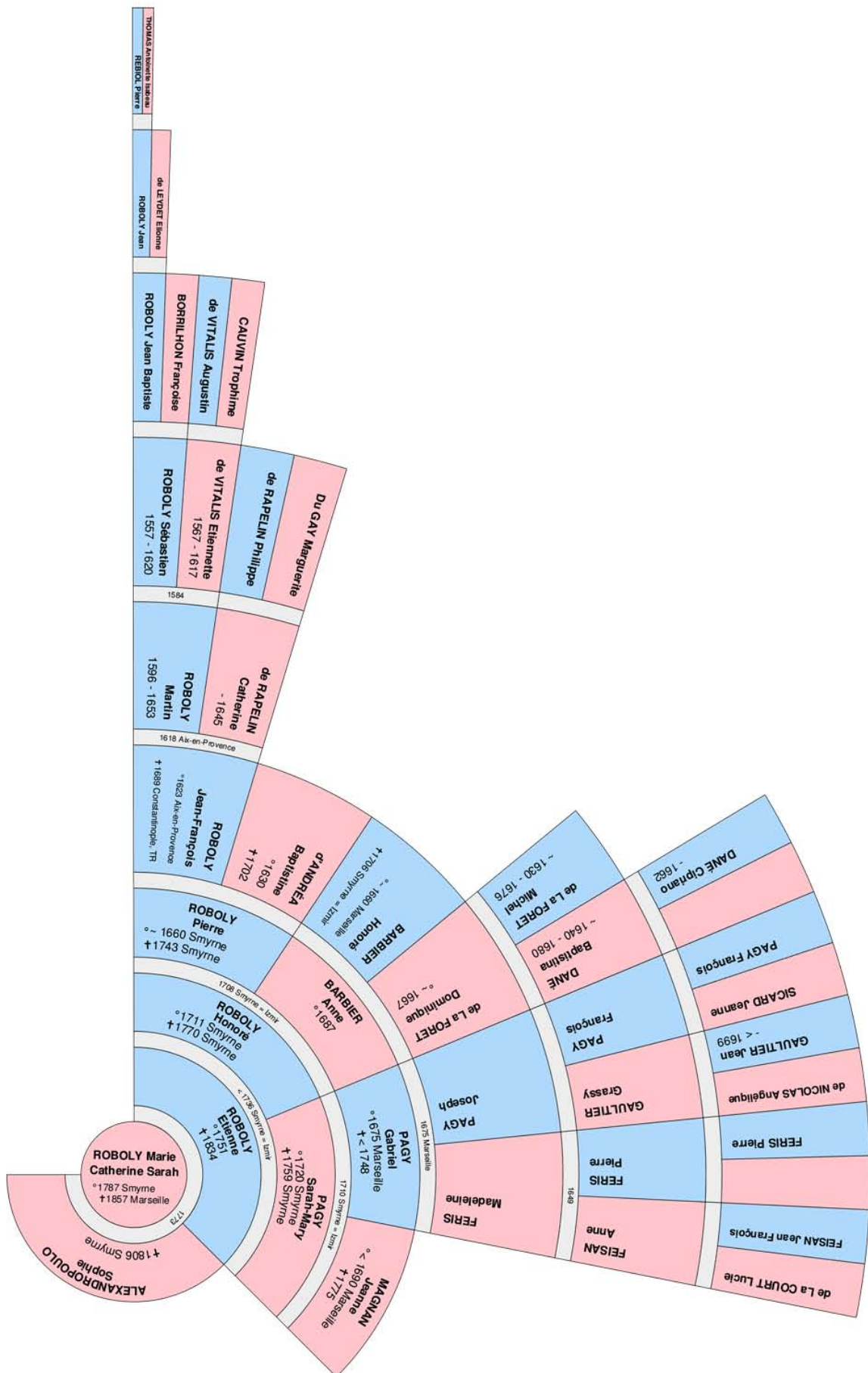


Fig. 4.- Eventail généalogique de Marie Catherine Roboly (épouse Bouisson) (max. possible 10 générations).



**ROBOLY (Pierre-François)**

D'une famille originaire d'Aix-en-Provence, établie à Constantinople au xvii<sup>e</sup> siècle, qui donne de nombreux drogman et négociants au Levant.

Armes : parti au I d'azur aux deux flèches d'or en sautoir, les pointes en haut, accolées de deux pèlerines d'argent, et au chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'or; au II d'or aux trois merlettes de sable, deux et un.

Né à Smyrne le 21 juillet 1739,

il est le fils d'Honoré Roboly, né le 23 novembre 1711, mort à Smyrne le 15 octobre 1770, deuxième drogman à Smyrne de 1737 à 1770, et de Sarah-Marie Pagy, née vers 1720, morte en 1759,

et le petit-fils de Pierre Roboly, né vers 1680, mort en 1743, premier drogman à Tripoli de Syrie puis à Smyrne, et d'Anne Barbier, mariés le 20 mai 1708, d'une part,

et de Gabriel Pagy, de Marseille, caissier de la nation française de Smyrne et commis de la chancellerie du consulat, et de Jeanne Magnan, d'autre part.

Il est l'arrière petit-fils de Jean-François Roboly, seigneur de Saint-Martin, né à Aix-en-Provence le 23 août 1623, mort à Constantinople le 22 septembre 1689 (négociant et résident du Roi à Constantinople, chargé des affaires de France entre le départ de l'ambassadeur La Haye et l'arrivée de son successeur et fils, Denis de La Haye-Ventelet, en 1661), et de Baptistine d'Andrea<sup>1</sup>.

Marié, il est père de quatre enfants dont trois fils âgés de 6 ans, 2 ans et 1 an en 1780.

Il meurt à Salonique, de la peste, le 29 décembre 1783.

Jeune de langues à Louis-le-Grand, nommé le 19 avril 1750, entré en novembre suivant, sorti le 13 septembre 1758, il passe chez les Capucins de Péra où il avait été nommé le 21 août 1758 et reste à Constantinople jusqu'en 1767.

Il est nommé drogman à Seyde en 1768, puis à Smyrne en qualité de second drogman. Il assure l'intérim du vice-consulat de Scio en 1779 où l'on considère qu'il « s'est passablement acquitté de cette charge »<sup>2</sup>. Il est nommé drogman à Salonique en 1781.

1. Jean-François Roboly avait obtenu de Louis XIV un brevet de résidence prolongée à Constantinople et des lettres de naturalité pour ses enfants le 2 décembre 1669.

2. Voir AN AE BIII 244 II pièce 133.

**Sources :**

AN AE BIII 244 pièce 133.

CCM J 42.

**EXTRAIT de :**

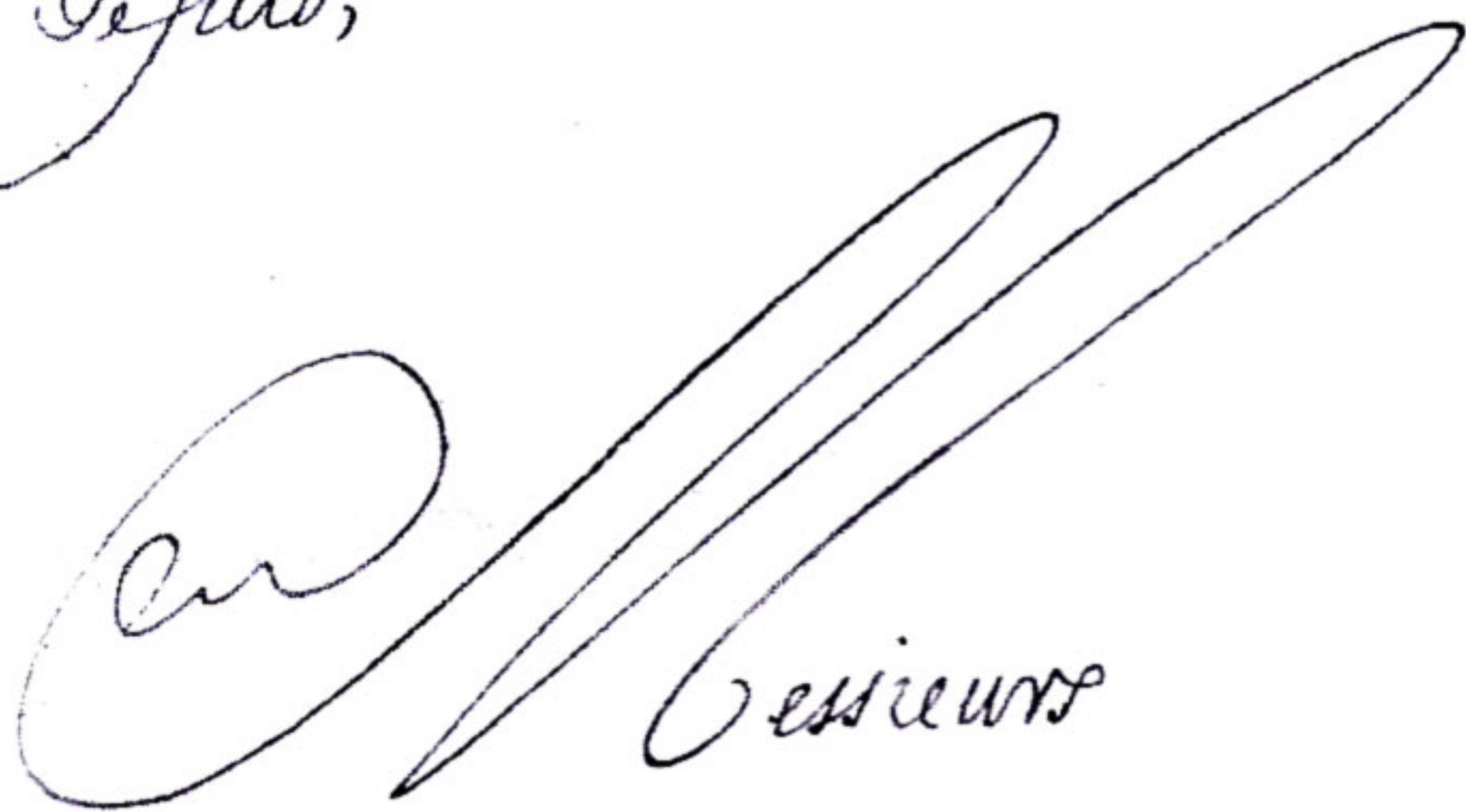
Mézin A. (1998). *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*. Direction des Archives et de la Documentation, Ministère des Affaires étrangères, Paris, 974 p.

Messieurs

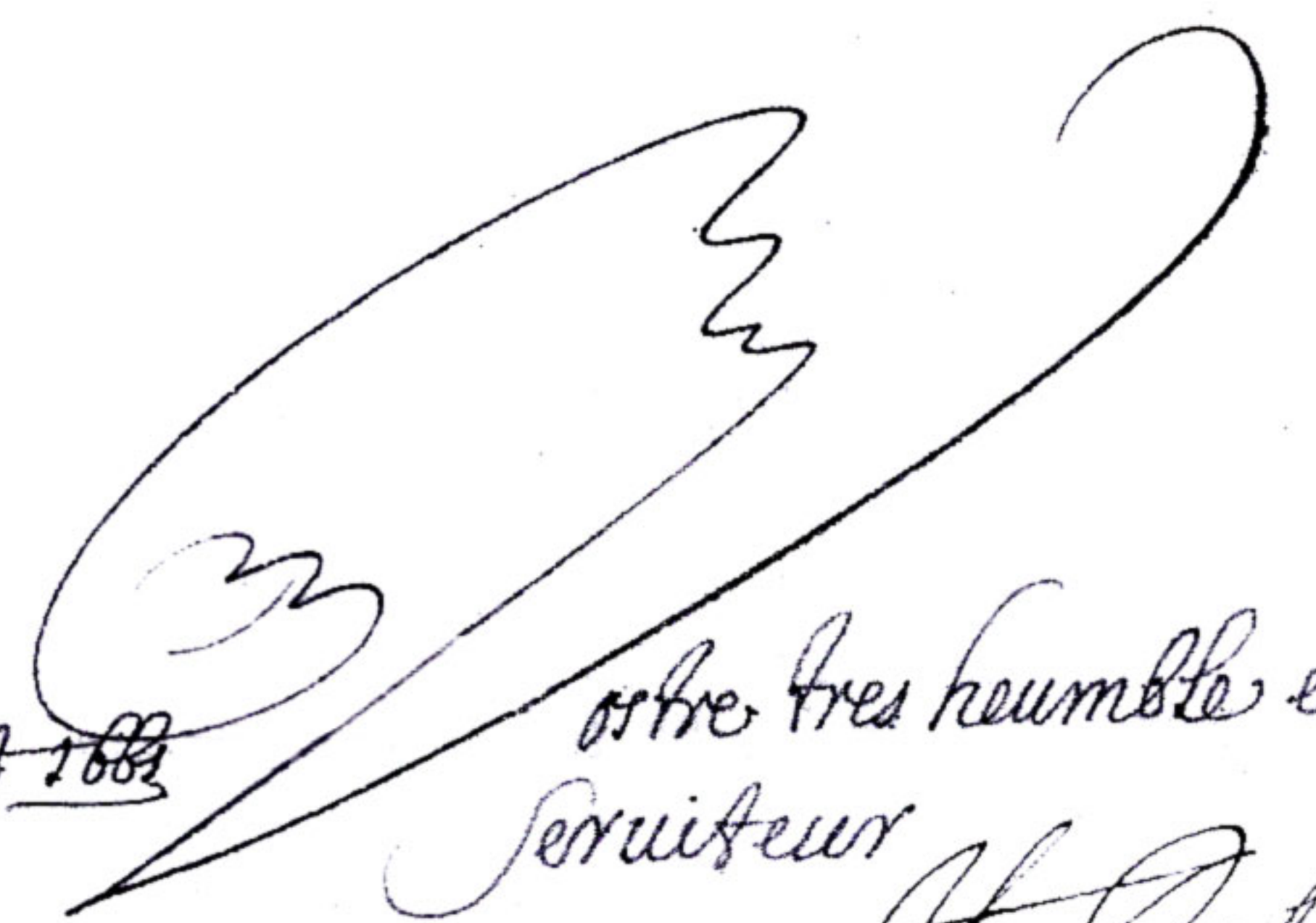
Il y a quelque Temps que J'emé donna l'honneur de vous Escrire  
et donne auis comme mons<sup>r</sup> Lamb.<sup>r</sup> mauet Estably <sup>est</sup> Resident et  
pour avoir souing des affaires du Commerce et l'Interet de l'Nation  
en vertu de l'ordre quil en auct de sa Majesté cest se que Je  
vo. Confirme par celle cy et vous assure de la continuation  
de mes services vous assurent que cy sa Majesté me fait l'honneur  
deme Confirmer dans la dite Charge que J'aurey vng souing tout  
particulier <sup>de</sup> les affaires d'une gosse et les protégerey en tout  
fort de Rencontre cest de quoy mess<sup>rs</sup> vous debues estre assurez et  
que Je feray mon possible de vous donner toute satisfaction  
pendant que Je seray dans ladicte Charge,  
Cependant mess<sup>rs</sup> vous scaues que ladicte Charge est subjeti<sup>e</sup> a  
beaucoup de presents et de donatives quil faut faire au vizier,  
et autres ministres et plusieurs officiers et principalement en  
entrent dans les services de ladicte Charge par la Retreti<sup>e</sup> de m<sup>r</sup>.  
Lamb.<sup>r</sup> de plus le g.<sup>d</sup> v.<sup>r</sup> doit partir dans peu de jours <sup>de</sup>  
Constantinople et faudra que Je luy fasse de nouveaux presents  
autre se quand Il sera parti Il faudra que J'aille visiter son  
Caimacan auquel Il y faudra porter aussy vng honneste present  
et Je ne crois pas en estre quitte <sup>de</sup> s'aboyer Il est vray que  
Jusques a present cest mons<sup>r</sup> Lamb.<sup>r</sup> qui a fourni a boutir les

Les despenses mais maintenant cest amoy a satisfaire. En tout  
cest pourquoy mess.<sup>rs</sup> Il vous plera me corder la pansion de 10 que  
vous donnez aux amb.<sup>rs</sup> p<sup>r</sup> survenir atoutz ses despenses <sup>pendant</sup> me  
truent en necessite d'argent. Les prises du ves<sup>seau</sup> <sup>cap. martin p<sup>r</sup> 130 p<sup>r</sup></sup>  
Les marchandises qui a chargees sur son vesseau desquelles le vous en  
tiendrez compt. Comme ausy de tout se que si retireray de tous les autres  
vesseaus d'hois en aient <sup>pendant</sup> mess.<sup>rs</sup> si vous prometes de me payer  
ledit pansion Je ne retireray plus les dits droits et abandonny que  
vous me la fassiez tenir. Juy ou de la payer a mon ordre afin de survenir  
atoutz les despense que la charge est subjecte. Cest si que Je vous prie me  
dire par vos premieres et En attendant honneur de vos commandements.

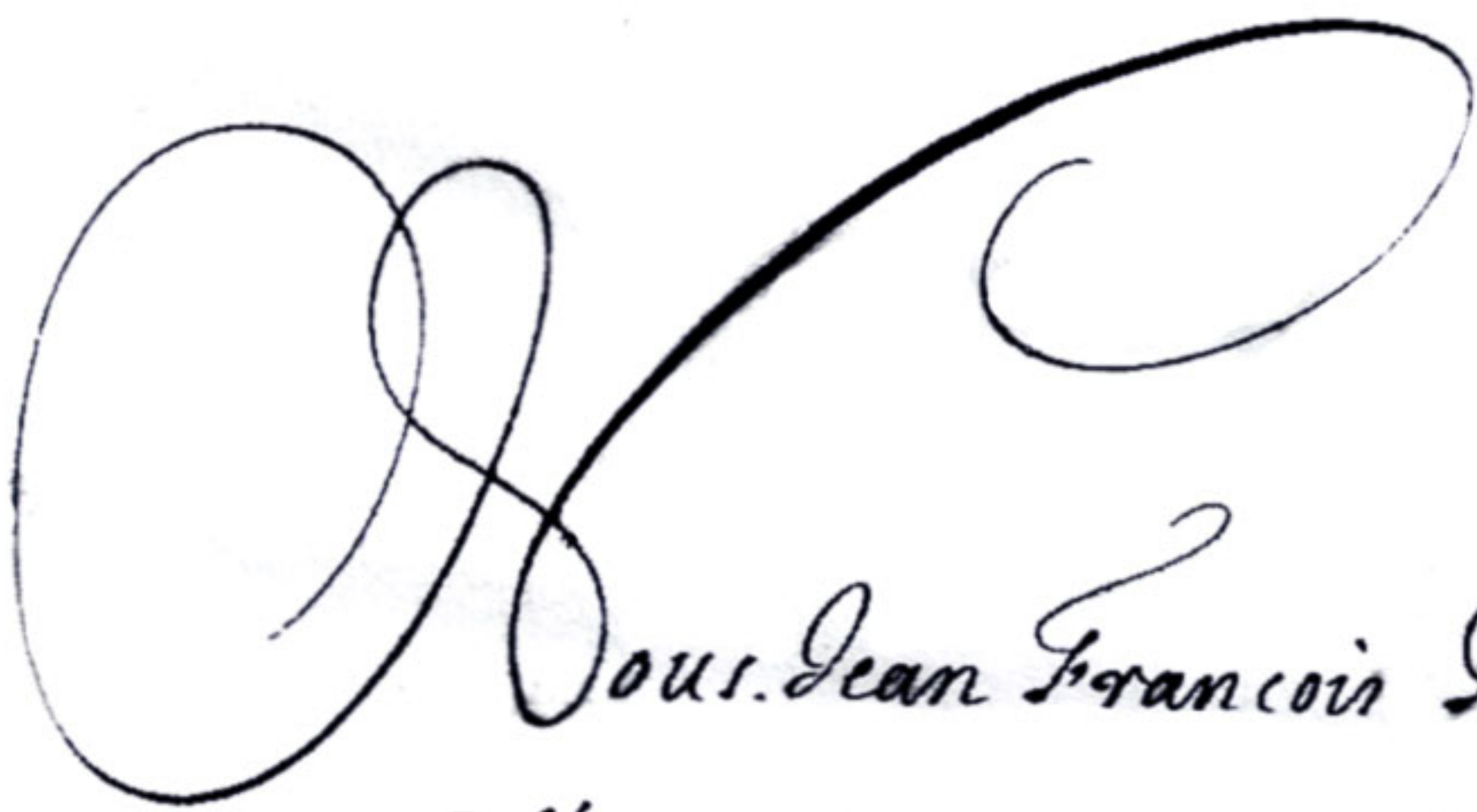
Je suis,

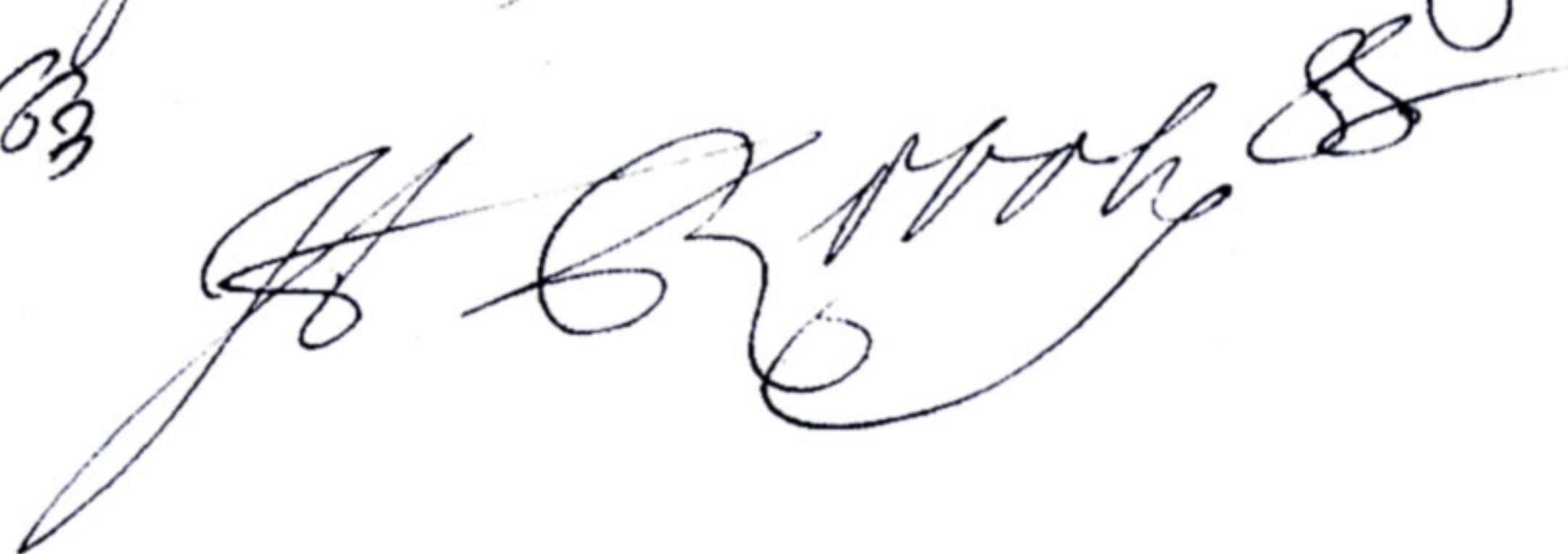
  
Messieurs

A Paris les Consuls Le 26 Juillet 1682

  
vostre tres humble et affectionne  
serviteur

J. B. Boly &

  
Nous Jean Francois Roboly Con<sup>er</sup> du Roy & Resident pour la  
Mairie en Levant, Certifions atous quil appartiendra que Le  
Cap<sup>re</sup> Francois Boncorre commandant La barque nommee  
Notre Dame des carmes deprimont enlison de Constantinople  
Desirant son retour en Marseille avec Le dit, & luy estant pour  
Ce Vice<sup>re</sup> obtenir du Caïman un commandement pour La  
Sortie des chaux des Dardanelles, Il auroit dispence pour Le luy  
Avoir La somme de Deux cents pius de Reaux tant en Vistres et  
presentes, qu'autres Menus frais ainsi que nous a Assure<sup>re</sup> Con de  
Nos Dragomans quy sirt employe<sup>re</sup> en cet affaire, en Joy de quy  
Nous avons fait Expedier le present Certificat au Cap<sup>re</sup>  
Lorsquerant pour luy servir auxicours de Lad<sup>re</sup> somme ainsi quil  
Verra estre a faire par raison, Donne A Paris le 20 Octobre  
1663



Mars.<sup>to</sup> Mess. Roux freres.  
Sav Caput Gardon.

Quintuple Le 6.<sup>to</sup> Decem. 1768.

Messieurs

Vous avez reçu avant hier la lettre que vous nous avez fait  
pluromme à vous le 3.<sup>to</sup> 8.<sup>to</sup> 3.<sup>to</sup>, quelle nous opprime,  
Monsieur, l'arrivée chez vous du Caput Mayanoy qui vous  
porte à votre prout 10. 6.<sup>to</sup> Laines Suiges. Nous avions chargé  
ledites Laines pour votre Compte; mais ensuite, Mess.  
Gaurayque & Cuy nous les ayant demandées nous leur  
l'avez cédées, ledits deux nous ont remis les dits Comptes  
à votre & quant à vous les vérifierons & par N.<sup>o</sup> prout. nous  
vous enverrons le Dit etc.

Nous vous rapportons, Monsieur, pour ce qui regarde le Sapein  
au Rais, ce que vous avons eu pluromme à vous enqum par  
votre Lettre du 21. Septem. dernier.

Sapromme vous parviendrez, Monsieur, par les Lettres N.<sup>o</sup>  
Simple Caput Journe Gardon, Sur lequel nous avons chargé  
D'ordres & pour Compte à Mess. Gaurayque & Cuy & Suime &  
à votre Comptabilité 3. Sans En Jeanne à N.<sup>o</sup> 1. & 3. Vous  
nous avez & l'avez la faitum, & pluromme arrivée chez vous du  
Caput, nous vous prions de faire retirer après les 10.<sup>to</sup> ledits 3. Sans  
En Jeanne & votre desformement que le S. Angelo Bouille  
vous remettra, & nous entendez avec les ledits Mess. Gaurayque  
& Cuy pour leur suite, Nous rapportons pour le Simple &  
vost prudentes. & avons pluromme d'etes par pluromme.

Messieurs

Vos très humbles & très  
obéissans Serviteurs  
Robolijé Comp

ORDRE DE PENSION DE 400. pour la  
Seigneurie de Roboly premier Drogman  
à Salonique

Aujourd'hui

vingt quatre octobre mil sept cent quatrevingt quatre Le Roy  
tant à Marseille et voulant traiter favorablement La Seigne de feu sieur Roboly premier Drogman à  
Salonique Sa Majesté luy a fait Don d'une pension annuelle de quatre cens Livres sur les fonds de la  
Chambre du Commerce de Marseille qu'elle veut luy être payée sur ses quittances par le Trésorier de la  
dite Chambre suivant les ordres adressés aux Echevins et Députés de Commerce de cette Ville à commencer  
du quatorze avost dernier, en pour témoignage de Sa Volonté Sa Majesté m'a Commandé d'expédier le  
présent Ordonne qu'elle a voulu Signé de sa main et être contresigné par moi Conseiller en tout son  
Conseil le Ministre et Secrétaire d'Etat de Sa Commandement et Signé Louis et plus bas Le  
Marquis de Castries.

Duplicata.

Pour copie conforme à l'original envoyé à feu M. Roboly  
à Marseille le 24. 8. 1784. La Harpeville

François Commaire de la Harpeville